

## **ASSAINISSEMENT**

Le mode d'assainissement retenu pour la commune est l'assainissement collectif au sens de l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### ***Desserte et gestion***

Le service de collecte des eaux usées est assuré en régie par les services techniques de la ville de Chevilly-Larue. Le territoire desservi s'étend donc sur 422 ha pour une population d'environ 19 152 habitants en 2007.

La Direction des Services de l'Environnement et de l'Assainissement (DSEA) du Conseil général du Val-de-Marne assure également un service de collecte pour les réseaux départementaux et un service de transport des effluents communaux et départementaux.

Enfin, la commune appartient au Syndicat Intercommunal de l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) qui assure des missions de transport d'effluents et de traitement.

### ***Réseau et fonctionnement***

Le système d'assainissement de la commune comprend les ouvrages suivants :

- 25 km de réseaux communaux dont 8,9 km de réseau eaux usées, 9,6 km de réseaux eaux pluviales et 6,5 km de réseaux unitaires.
- 17 km de réseaux départementaux dont 5,5 km de réseaux eaux usées, 7,2 km de réseaux eaux pluviales et 4,3 km de réseaux unitaires 40 % de ces réseaux sont visitables.
- Un bassin de rétention des eaux pluviales communal de 10.140 m<sup>3</sup>.
- Quelques réseaux privés sous domaine public.

Les eaux du réseau d'assainissement communal de Chevilly-Larue rejoignent des collecteurs départementaux, puis interdépartementaux pour être traitées aux stations d'épuration d'Achères et de Valenton. A terme, toutes les eaux usées et pluviales de Chevilly-Larue seront traitées à Valenton.

L'entretien des réseaux départementaux est assuré par les services de la DSEA.

L'entretien courant des réseaux communaux est assuré par un prestataire extérieur.